



LOT & TOLZAC
Communauté de Communes

Organisations des chantiers jeunes 2023

Vacances de Pâques Du 17 au 21 avril 2023	Vacances d'été Du 17 au 21 juillet 2023 Ou Du 24 au 28 juillet 2023	Vacances de Toussaint Du 23 au 27 octobre 2023
Périodes d'inscription		
Au plus tard le 04 avril 2023	Au plus tard le 07 juillet 2023	Au plus tard le 13 octobre 2023

Pour les jeunes entre 13 et 17 ans, domiciliés ou scolarisés dans la Communauté de communes Lot et Tolzac (mixité entre garçons et filles dans le groupe).

Contact : Communauté de communes Lot et Tolzac 05 53 84 82 48

Hélène SORESSI Responsable service Enfance Jeunesse

Mathieu DOMENGES – Animateur Chantiers Jeunes

MAIL : jeunesse@cclt.fr

Un droit d'inscription pour les « Chantiers Jeunes 2023 » est fixé à 6 euros, chaque jeune retenu devra le régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces).

Le dossier doit être déposé à la Communauté de Communes Lot et Tolzac,
12 avenue de Comarque, 47260 Castelmoron sur Lot.

Il comprend :

- ♣ 1 photo d'identité récente.
- ♣ La fiche d'inscription (voir feuilles suivantes).
- ♣ Les autorisations parentales signées (voir feuilles suivantes).
- ♣ Le contrat d'engagement signé 2 fois (voir feuilles suivantes).
- ♣ Un certificat médical « apte à pratiquer des activités sportives et des activités de chantiers jeunes ».
- ♣ Une attestation de natation au moins 25 mètres (activités nautiques et aquatiques)
- ♣ La somme de 6€ correspondant aux frais d'inscription.
- ♣ Lettre de motivation

Photocopie :

- ♣ De l'attestation de la carte vitale en cours (sécurité sociale).
- ♣ De l'assurance responsabilité civile extrascolaire.
- ♣ De la page vaccination du carnet de santé du jeune.

La vérification des dossiers se fera à l'inscription.
Il sera validé, s'il ne **manque aucune pièce** de la liste ci-dessus.

Fiche d'inscription



Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Sexe	
Adresse Code postal Ville	
Classe et Établissement	
Téléphone (Ados, Parents, Professionnel, Responsables légaux, ...)	Parent n°1 : Parent n°2 : Adolescent :
Identité et mail des parents	Parent n°1 : Parent n°2 :
Important : A la fin de chaque journée le jeune repart seul ou accompagné ? (Si changement, le signaler à l'animateur au moins la veille et par écrit)	
N° de sécurité sociale	
Nom et Téléphone du médecin traitant	
Problèmes particuliers de santé (allergie, asthme...)	
Préciser la ou les semaine(s) souhaitées pour le chantier	

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

Autorisation parentale



Je soussigné(e)....., demeurant

à....., Code postal.....,

Commune.....

Père, Mère, Tuteur, Responsable légal (1),

Autorise

L'adolescent

.....

à participer aux « Chantiers Jeunes 2023 » organisés par le service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisation...) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

(1) Rayer la mention inutile

Fait à

Le.....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Signature

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

**Autorisation parentale sur la libre
utilisation
De l'image d'une personne mineure**



Je soussigné(e).....

Père, Mère de :

Demeurant :.....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparaît ; ceci, sur les différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des Chantiers Jeunes organisés par la Communauté de Communes.

Je reconnais également que les utilisateurs éventuels ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer quelconque préjudice.

Fait à :.....

Le :.....

Signature

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
(Exemplaire à rendre avec le dossier
d'inscription)**



Entre les soussignés :

CC Lot et Tolzac d'une part,

Et (Nom de l'adolescent)

Né le

Représenté par :

Mme et ou M.....(Mère, Père, Représentant légal),

Demeurant (Adresse Complète).....

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

CC Lot et Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune)

.....

De participer à une semaine de chantiers jeunes durant l'année 2023.

Article 1 : Encadrement

La CC Lot et Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers- jeunes.

Article 2 : Absence

En cas d'absence, la famille doit informer l'animateur dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la CC Lot et Tolzac se décharge de toutes responsabilités. L'adolescent ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune sur son compte bancaire en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers Jeunes 2023 sont fixés à 6 euros, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes,...).

Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'éducateur.

Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale.

Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou
Du représentant légal

Signature du Jeune

Signature de la Présidente
De la CC Lot et Tolzac
LALAURIE Line

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.

**CONTRAT D'ENGAGEMENT
(Exemplaire à rendre avec le dossier
d'inscription)**



Entre les soussignés :

CC Lot et Tolzac d'une part,

Et (Nom de l'adolescent)

Né le

Représenté par :

Mme et ou M.....(Mère, Père,

Représentant légal),

Demeurant (Adresse Complète).....

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

La CC Lot et Tolzac propose à (Nom et prénom du jeune)

.....

De participer à une semaine de chantiers jeunes durant l'année 2023.

Article 1 : Encadrement

La CC Lot et Tolzac s'engage à mettre à disposition le personnel nécessaire au bon fonctionnement des Chantiers- jeunes.

Article 2 : Absence

En cas d'absence, la famille doit informer l'animateur dès que possible. Les jeunes sont pris en charge de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 15h00 le vendredi. En dehors de ces horaires, la CC Lot et Tolzac se décharge de toutes responsabilités.

L'adolescent ne quittera pas le lieu d'accueil seul, s'il est mentionné sur le dossier un retour au domicile accompagné.

Article 3 : Chèque récompense

Un chèque récompense d'un montant de 80€ sera versé au jeune en fin de semaine, **SI** celui-ci participe à la totalité des ateliers et animations.

Article 4 : Frais d'inscription

Les frais d'inscription pour les Chantiers Jeunes 2023 sont fixés à 6 euros, chaque jeune retenu devra les régler pour confirmer son inscription (en chèque à l'ordre du trésor public ou en espèces).

Article 5 : Règlement

Le jeune a des droits mais aussi des devoirs, il devra respecter les règles de vie pendant les temps d'activités y compris durant les temps informels (ponctualité, respect des consignes,...).

Dès le premier jour de la semaine, ce règlement sera donné aux jeunes.

L'usage du téléphone sera strictement interdit sur les temps de chantier ; il sera autorisé en temps informels et d'activité avec l'aval de l'éducateur.

Dans le cadre où certains jeunes présenteraient un comportement inadapté (insolence, brutalité, incorrection envers un tiers, non-participation aux ateliers), les parents seront avisés par téléphone, un rendez-vous sera pris avec les parents et le jeune. L'activité du chantier sera l'activité principale de la semaine, le jeune devra s'y investir pleinement.

En cas de manquement répété à ces règles simples, le jeune sera exclu du chantier et la bourse non versée.

La destruction volontaire du matériel entraînera le remboursement par la famille des objets détériorés.

En fin de semaine un bilan sera fait entre les jeunes et l'animateur.

Article 6 : Validité

Les jeunes concernés étant mineurs, la validité du contrat est soumise à la signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé ») de l'autorité parentale.

Le contrat sera également signé par la collectivité et le jeune.

Date :

Signatures des parents ou

Du représentant légal

Signature du Jeune

Signature de la Présidente

De la CC Lot et Tolzac

LALAURIE Line

Informations RGPD : Vos données personnelles sont traitées à des fins internes au sein de la collectivité. Les destinataires des données sont les agents ayant un intérêt légitime à avoir communication de ces informations dans le cadre de leurs fonctions ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques. Elles sont conservées 3 ans. Conformément au règlement, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à dpo@cdg47.fr. Vous pouvez également établir des directives relatives à l'effacement et la communication de vos données après décès. Vous disposez également d'un droit d'opposition pour motifs légitimes. Si toutefois, vous estimez avoir été lésé dans vos droits, il vous est possible de saisir la CNIL.